

Monsieur le Président,

Je prends la parole au nom de IPEN, un réseau de plus de 700 ONG d'intérêt public opérationnelles dans 116 pays dans toutes les Régions des Nations Unies.

SAICM plus que toute autre plateforme au niveau international nous a permis de bien jouer nos fonctions d'alerte; d'expertise et de soutien aux gouvernements; de légitimation des action publiques; de sensibilisation, d'éducation et d'information du public; et enfin de contribution à l'élaboration des solutions et à la production des nouvelles normes dans la promotion de la mise en œuvre de la Saicm.

Au vu de ce qui précède,

Sur le point de la SAICM Au-delà de 2020, IPEN soutien :

- Que l'approche multipartite et multisectorielle de la SAICM soit maintenue,
- Que les principales institutions de la SAICM soient conservées, y compris l'ICCM, le Bureau et le Secrétariat,
- Que le cadre réglementaire avenir puisse inclure des plans d'actions nationaux financés avec des actions mesurables convenues qui contribuent à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Les plans devraient intégrer la soumission des rapports périodiques et l'évaluation des progrès. Les mesures nationales doivent être transposées périodiquement tous les trois ans. L'ICCM devrait examiner les progrès, les besoins de financement, les mesures pour intensifier les actions et de nouvelles questions préoccupantes;
- Qu'il ait des synergies entre SAICM Au-delà de 2020 et le processus de mise en place un Pacte Mondial pour l'Environnement lancé en septembre 2017 par la France lors de l'Assemblée Générale de l'ONU;



- Que la région Afrique invite les Co-Présidents du processus Au-delà de 2020 et le Bureau de la SAICM d'envoyer un/des représentant(s) aux réunions de négociation du Pacte Mondial pour s'assurer que les textes convenus de la SAICM et les principes de la sécurité chimiques sont pris en compte;
- Que la région Afrique invite le Secrétariat à fournir périodiquement aux
 Points Focaux de la SAICM de nouvelles informations sur la conduite des négociations du Pacte Mondial pour l'Environnement;
- Que le cadre réglementaire de Au-delà de 2020 considère la possibilité d'établir des mécanismes contraignants pour une meilleure mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la SAICM.